TRAVAUX

LES TRAVAUX RÉALISÉS

Les services techniques communaux ont été pleinement mobilisés cet été sur la logistique et la mise en place des manifestations festives à vocation communale et intercommunale qui font beaucoup pour le rayonnement de la commune (fêtes des écoles, festivités de Caudescure, Ducasses de Vieux-Berquin et de Sec-Bois, Les Vieilles Mécaniques d'en Flandres par le RTSB, Fête nationale le 14 juillet, Fête mariale le 15 août ...).

L'utilisation des produits phytosanitaires étant désormais interdite sur l'espace public, seule l'utilisation de produits de biocontrôle (utilisant des mécanismes naturels) reste autorisée. Les agents communaux ont consacré beaucoup de temps au désherbage manuel complet des cimetières du Centre-bourg, des hameaux de Sec-Bois et Caudescure.



Enfin, de nouvelles fenêtres et portes de secours ont été remplacées dans les écoles (sécurité et réhabilitation énergétique des bâtiments).

LES TRAVAUX À VENIR

Rue Auguste Moreel

Les travaux de réfection de la rue Auguste Moreel (chaussée, bordures et trottoirs) démarreront en ce mois de septembre pour une durée d'un mois et demi. Ils seront réalisés par l'entreprise COLAS pour la CCFI qui y consacrera un budget de 144000€HT. Le réaménagement complet de cette rue en sens unique permettra de régler les problèmes de trottoirs étroits et non PMR, mais aussi de stationnement en l'absence jusqu'alors de marquage au sol. L'agrandissement du parking face à la rue d'Estaires qui sera pris en charge financièrement par la Commune (pour un montant de 72 934 € HT) profitera aux riverains, aux usagers du Pavillon médical, du Crédit Agricole et de la boulangerie.



Pour permettre la bonne réalisation de ces travaux, la rue sera interdite à la circulation (sauf riverains et usagers du pavillon médical). À noter qu'en concertation avec les riverains et professionnels de la rue, le sens de circulation sera inversé quand les travaux seront terminés. Toute la rue sera classée en « zone de rencontre » (vitesse limitée à 20 km/h, priorité aux piétons ...)



Bâtiment des services techniques

Les travaux de construction du nouveau bâtiment des services techniques municipaux ont démarré à l'arrière de la Salle de sports. Les 3 agents du service devraient pouvoir l'intégrer d'ici quelques mois.

Pour un montant global prévisionnel de 354933€HT, ce hangar fonctionnel de 400 m² de surface (contre 260 m² pour le hangar vétuste actuel) abritera le matériel et les véhicules du service. Il comprendra également un atelier technique, un bureau, des vestiaires et des sanitaires pour le personnel.

Pour contribuer à financer ce projet, une subvention d'un montant de 41 235 € a été obtenue auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Rénovation de l'éclairage public

À l'issue de la 3° et dernière tranche de rénovation qui sera réalisée cet Automne, 100% du parc d'éclairage public de la commune sera en LED, avec abaissement de puissance systématique la nuit (jusqu'à 70% au cœur de la nuit). Outre quelques points lumineux situés à Caudescure, le remplacement des candélabres et luminaires concernera les lotissements, les résidences, les passages piétons, la Grand'Place et le terrain de football d'entrainement.

Pour contribuer à financer ce projet, une subvention d'un montant de 52047 € a été obtenue auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et une subvention d'un montant de 52047 € également auprès du Département du Nord au titre de l'Aide départementale aux Villages et aux bourgs.

COMMUNICATION

RESTEZ CONNECTÉS

Retrouvez toutes l'actualité et les informations sur le village.

- → Site Internet : www.mairie-vieux-berquin.fr
- → Application mobile : « Vieux-Berquin, village connecté » disponible sur l'Apple store et le Play store
- → Page Facebook officielle :
 - f «Commune de Vieux-Berquin»



CIVISME

RÉSERVÉS AUX PIÉTONS!

En règle générale, le stationnement des véhicules sur trottoir en tout ou partie est interdit (article R417-10 du code de la route). Le stationnement ne peut être autorisé que par panneau et marquage au sol. Dans l'intérêts de piétons les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, parents avec poussette, personnes à mobilité réduite...), et bien qu'il ne soit pas possible de respecter partout la largeur minimale de cheminement sans obstacle de 1,40 mètres prévue par la réglementation accessibilité, la commune renouvelle son appel au civisme des automobilistes pour qu'ils ne garent pas leur véhicule sur le trottoir.

À SAVOIR

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire reçoit sur demande et sur rendez-vous pris en Mairie.

Tél: 03 28 42 70 07

contact@mairie-vieux-berquin.fr

Mesdames et Messieurs les adjoints et élus tiennent une permanence (sans rendez-vous) le premier vendredi du mois de 17h30 à 18h30 en Mairie.

DÉPÔTS SAUVAGES

Le Point d'apport volontaire des déchets végétaux situé derrière la salle de sports est destiné à accueillir exclusivement vos résidus de tontes de gazon, feuilles, fleurs, tailles d'arbustes et de haies dans la benne prévue à cet effet. Les encombrants, matériaux, gravats doivent être amenés en déchetterie.

Afin de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages récurrents, des caméras de vidéosurveillance seront prochainement installées dans cette zone.

Nous rappelons par ailleurs que les dépôts sauvages sur l'espace public et privé (voirie, fossés, champs) sont interdits sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

ENTRETIEN DES HAIES

La CCFI renouvelle son dispositif d'aide financière à l'entretien des haies bocagères, désormais similaire pour les particuliers et les agriculteurs, à condition d'avoir au minimum 500 mètres linéaires de haies. Les travaux d'entretien doivent être réalisés par une entreprise spécialisée entre le 15 août et le 15 mars. De 40 à 60 % de subvention pourront être accordé par la CCFI selon la technique utilisée. Le dossier devra être déposé en Mairie avant le 15 avril.

→ Les modalités complètes et le formulaire de demande sont disponibles sur : https://cc-flandreinterieure.fr/fr/ rb/1951770/aides-en-faveur-du-bocage ou en Mairie.

FRELON ASIATIQUE

Depuis quelques années, le frelon asiatique s'est installé sur le territoire de la Flandre Intérieure. Cette espèce n'est pas plus agressive et sa piqûre pas plus dangereuse pour l'Homme que ses congénères locaux. Mais le frelon asiatique se nourrit des abeilles, ce qui peut impacter la bonne santé des ruches et par conséquent des pertes de rendement pour les apiculteurs.

Pour lutter contre ce nuisible, le Conseil Communautaire a voté le 16 mai 2023 une aide financière à destination des habitants et agriculteurs du territoire, pour la destruction des nids sur le territoire. La CCFI peut financer la destruction d'un nid à hauteur de 80 % avec un plafond de 200€. Pour cela, le désinsectiseur doit avoir signé la charte d'engagement de la CCFI.

→ Pour en faire la demande, rendez-vous sur : https://cc-flandreinterieure.fr/fr/rb/1927993/ aide-contre-le-frelon-asiatique



ABRIS DE JARDIN

Vous souhaitez installer un abri dans votre jardin? Si la surface et l'emprise au sol sont inférieures à 5 m², vous n'avez pas besoin d'autorisation d'urbanisme. Si la surface et l'emprise au sol sont comprises entre 5 et 20 m², une déclaration préalable de travaux est nécessaire en Mairie. Au-delà de 20 m², un permis de construire est nécessaire.

Il sera vérifié notamment que l'implantation de l'abris de jardin est conforme aux règles édictées par le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) : zone constructible? Règlement de la zone ou du lotissement le cas échéant? Distances à respecter avec les constructions de ses voisins? Règles architecturales? Matériaux utilisables?

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 JUIN 2023

Vous pouvez retrouver l'intégralité du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2023 sur le site internet de la commune : www.mairie-vieux-berquin.fr

EN BREF

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Sous l'égide de l'INSEE, la commune réalisera en 2024 le recensement de la population de Vieux-Berquin. Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Si vous souhaitez faire partie de l'équipe de 5 agents recenseurs rémunérés qui seront recrutés par la commune pour l'occasion, vous pouvez adresser en Mairie votre lettre de motivation accompagnée de votre CV (avant le 31 octobre).

→ Plus d'informations sur les missions de l'agent recenseur, les profils recherchés et les conditions de recrutement en Mairie de Vieux-Berquin.



AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

La municipalité de Vieux-Berquin a souhaité accompagner les jeunes vieux-berquinois de 16 à 25 ans qui s'engagent dans un parcours de formation BAFA. Un dispositif d'octroi d'aide financière est mis en œuvre pour les jeunes souhaitant devenir animateur(trice) de l'Accueil de loisirs municipal. D'un montant total de 320 euros, cette aide pourra être versée en deux fois 160 euros, le premier versement à l'issue du stage de base, le second versement ne pouvant intervenir qu'une fois le diplôme BAFA en poche.

En contrepartie de l'aide versée, le jeune devra réaliser son stage pratique de 14 jours minimum à l'Accueil de loisirs municipal de Vieux-Berquin et s'engager à accomplir ensuite 25 journées complètes d'animation rémunérées durant les deux années suivant le stage de formation générale.

Pour bénéficier de cette aide financière, les jeunes intéressés sont invités à transmettre en Mairie avant le 15 septembre une lettre de motivation et un CV.

Le règlement complet du dispositif est consultable sur www.mairie-vieux-berquin.fr

AGENDA

SEPTEMBRE- OCTOBRE 2023

- → Tournoi de football du FCB les samedi 2 et dimanche 3 septembre (Salle de sports).
- → Olympiades inter-école le vendredi 8 septembre (Terrain de football Pierre Cnockaert).
- → Salon des associations le samedi 9 septembre (Salle de Sports).
- → Prochain passage du Bus bleu des Flandres sur la Grand'Place : le mardi 12 septembre de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Sur rendez-vous pris au 03 59 73 49 50 (Retraites, CAF, CPAM, impôts, cartes d'identité...).
- → Courses et randonnées pédestres la Da Vinci Run le dimanche 24 septembre au matin (parcours de 10,8 km et 15 km, mini Urban trail pour les enfants).
- → Week-end équestre à la Ferme équestre du Marais Noir les vendredi 29, samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre.
- → Exposition Histoire Locale le samedi 30 septembre, dimanche 1er et lundi 2 octobre (Espace Louis de Berquin).

- → Dîner spectacle Un Pas pour Clément le samedi 7 octobre (Salle des fêtes).
- → Tournoi féminin de badminton le dimanche 8 octobre (Salle de sports).
- → Concours de belote du FCB le vendredi 13 octobre (Salle des fêtes).
- → Bourse multi-collections de l'Amicale Philatélique le dimanche 15 octobre (Salle des fêtes).
- → Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers du Nord le samedi 21 octobre (Salle des fêtes).
- → Loto du Karaté Club Le samedi 28 octobre (Salle des fêtes).
- → Goûter d'Halloween de l'APE de l'école du Drooghout le dimanche 29 octobre (Salle des fêtes de Sec-Bois).
- → Don de Sang le dimanche 29 octobre (Salle des fêtes).
- → Soirée Halloween du Comité des Fêtes de Vieux-Berquin le mardi 31 octobre (Salle des fêtes).

lefilinfor Vieux-Berguinois

Directeur de la publication : Pierre-Louis RUYANT Rédacteur en chef : Régis VANDAMME Rédaction : Services administratifs municipaux Crédit photos : Mairie de Vieux-Berquin Création graphique : Jean-Christophe BATTESTI Impression : 1250 exemplaires sur papier recyclé - Nord'Imprim - Steenvoorde ISSN : en cours

Mairie de Vieux-Berquin - 8 Grand-Place 59232 Vieux-Berquin - Téléphone : 03 28 42 70 07 - Courriel : contact@mairie-vieux-berquin.fr Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, le samedi de 9h00 à 11h00 (sauf juillet et août).